



PREFECTURE DU CALVADOS

PREFECTURE DE LA MANCHE

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

SERVICE DE PRESSE
ET DE COMMUNICATION

Caen, le 5 novembre 2004

COMMUNIQUE DE PRESSE

FERMETURE DE LA PECHE A LA COQUILLE SAINT-JACQUES DE LA MANCHE EST ET INTERDICTION DE COMMERCIALISATION

La surveillance permanente par l'IFREMER et les services de l'Etat de la qualité sanitaire des coquilles Saint-Jacques entre La Hague et Etretat a montré le 4 novembre, en fin d'après-midi, un léger dépassement de la norme d'une toxine dénommée « acide domoïque » (21,1 microgrammes par gramme pour une norme à 20).

Ce phénomène naturel est dû à la présence d'une algue microscopique («Pseudo-nitzschia»). A des taux de concentration beaucoup plus élevés, cette toxine peut entraîner des conséquences graves pour la santé humaine. A ce niveau de concentration, le risque serait plutôt celui de troubles digestifs (vomissements, diarrhée) apparaissant dans un délai de 2 à 24 heures.

La toxine est essentiellement concentrée dans l'appareil digestif de la coquille Saint-Jacques (« hépato pancréas ») facilement reconnaissable à sa couleur noire.

Par mesure de précaution, les consommateurs de coquilles Saint-Jacques sont invités à éliminer la glande digestive, connue sous le nom de « poche noire ». Il convient en effet de ne consommer que le corail (orange) et la noix (muscle blanc).

Il est rappelé que la toxine n'est détruite ni par la cuisson, ni par la congélation.

En cas de troubles apparaissant dans les 24 heures après la consommation de coquilles Saint-Jacques, il est fortement recommandé de consulter un médecin.

Coordonnées du Service de Presse et de Communication

Rue Saint-Laurent
14038 CAEN CEDEX

Stéphanie BOULENT/Martine COUDREY/ Josianne AUVRAY-DUBOIS

☎ 02.31.30.66.12/66.32/66.92 Fax 02.31.30.67.22

Mél : stephanie.boulent@calvados.pref.gouv.fr

Internet : www.calvados.pref.gouv.fr

Une cellule de suivi réunissant les services de l'Etat concernés a été réunie dès le 5 novembre au matin à la préfecture de Caen. D'autre part, une réunion a eu lieu avec les représentants du monde de la pêche.

Malgré les risques modérés, par souci de précaution, il a été convenu que la pêche et le débarquement des coquilles Saint Jacques seraient interdits dans une zone comprise entre le Méridien passant par la pointe de La Hague, celui d'Etretat et la limite des eaux britanniques).

Cette mesure demeure effective jusqu'à nouvel ordre. Elle pourra être levée après deux résultats favorables à intervalle d'une semaine.

D'autre part, d'ores et déjà, des mesures d'analyses complémentaires ont eu lieu et d'autres vont se dérouler dans les jours à venir.

Le comité de suivi élargi se réunira, avec un représentant de la profession, le temps nécessaire, pour suivre l'évolution de la situation, au regard notamment des résultats des nouvelles analyses attendues dans les jours à venir.

Une conférence de presse aura lieu ce jour à la préfecture à 18 heures.

CONTACTS :

Monsieur Jean-Michel SUCHE, directeur régional des affaires maritimes

Téléphone : 02.31.53.66.51

Monsieur Xavier DELOMEZ, directeur des services vétérinaires du Calvados

Téléphone : 02.31.30.64.00

Madame Françoise DUMAY, médecin-inspecteur de santé publique, DDASS du Calvados

Téléphone : 02.31.30.64.00

Le communiqué de presse est en ligne sur le site internet de la préfecture :
www.calvados.pref.gouv.fr

Coordonnées du Service de Presse et de Communication

Rue Saint-Laurent

14038 CAEN CEDEX

Stéphanie BOULENT/Martine COUDREY/ Josianne AUVRAY-DUBOIS

☎ 02.31.30.66.12/66.32/66.92 Fax 02.31.30.67.22

Mél : stephanie.boulent@calvados.pref.gouv.fr

Internet : www.calvados.pref.gouv.fr